

Franck MALAUZAT
NOTAIRE
SOCIÉTÉ TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL
23, Av. du Jeu de Paume
33200 BORDEAUX - ☎ 05 56 42 41 42
Télécopieur 05 56 42 49 66

100772202

500/EP/

**L'AN DEUX MILLE ONZE ,
LE VINGT ET UN OCTOBRE**

**A BORDEAUX (Gironde), 23 avenue du Jeu de Paume, en l'Office
Notarial,**

**Maître Franck MALAUZAT, Notaire associé de la SOCIÉTÉ
TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL à BORDEAUX (Gironde), 23 Avenue
du Jeu de Paume, soussigné,**

A REÇU LE PRESENT ACTE DE NOTORIÉTÉ A LA REQUÊTE DE :

- Monsieur Nils Sébastien Georges VEAUX est présent à l'acte.

**Etant observé que le ou les requérants ci-après qualifiés et domiciliés
seront indifféremment dénommés aux présentes « les requérants » ou « les
ayants-droit » et ce qu'il y ait ou non pluralité de requérants.**

Préalablement à leurs déclarations, les requérants exposent ce qui suit :

EXPOSE

PERSONNE DECEDÉE

Monsieur François Roger Rikard VEAUX, en son vivant Retraité, demeurant
à TALENCE (33400) 2 rue Roustaing Résidence Gambetta, Appartement 118, C2.

Né à AUXON (10130), le 10 février 1941.

Divorcé de Madame Françoise Marie Jeanne DELIS, suivant jugement rendu
par le Tribunal de Grande Instance de BORDEAUX le 21 décembre 1977, et non
remarié.

De nationalité française

Décédé à BORDEAUX (33100) (FRANCE), le 18 septembre 2011.

ABSENCE DE DISPOSITIONS DE DERNIÈRES VOLONTÉS

Il n'est pas connu de disposition testamentaire ou autre à cause de mort
émanant de la personne décédée.

NV

<

DEVOLUTION SUCCESSORALE**HERITIER**

LAISSANT pour habile à se dire et porter héritier :
 Monsieur Nils Sébastien Georges **VEAUX**, Directeur d'étude, demeurant à
 PARIS 10ÈME ARRONDISSEMENT (75010) 10 rue de Lancry,
 Né à TALENCE (33400) le 19 avril 1970,
 Célibataire.
 De nationalité française.

SON FILS

seul issu de son union avec Madame Françoise Marie Jeanne DELIS.

QUALITES HEREDITAIRES

Monsieur Nils Sébastien Georges **VEAUX** est habile à se dire et porter héritier de Monsieur François Roger Rikard **VEAUX** son père sus-nommé.

DROITS

En conséquence de ce qui précède, les droits proportionnels respectifs de chacun des ayants-droit sont les suivants :

Monsieur Nils Sébastien Georges **VEAUX** à concurrence de la totalité en pleine propriété.

ACTE DE DECES

Une copie intégrale de l'acte de décès de Monsieur François Roger Rikard **VEAUX**, portant le numéro 991/3 et dressée le 21 septembre 2011, est demeurée annexée aux présentes après mention.

FICHER DES DISPOSITIONS DE DERNIERES VOLONTES

Le fichier des dispositions de dernières volontés a adressé, sur sa demande, au Notaire soussigné, un certificat qui demeurera ci-joint et annexé après mention, ne révélant pas l'existence de dispositions de dernières volontés.

PIECES JUSTIFICATIVES PRODUITES

Outre les documents visés aux présentes, ont été produites entre les mains du Notaire soussigné les pièces suivantes :

- Copie par extrait du livret de famille de la personne décédée;
- Copie intégrale de l'acte de naissance de Monsieur François Roger Rikard **VEAUX**;
- Copie intégrale de l'acte de naissance de Monsieur Nils Sébastien Georges **VEAUX** ;
- Copie intégrale de l'acte de mariage de Monsieur François Roger Rikard **VEAUX** et de Madame Françoise Marie Jeanne DELIS.

NV



EFFETS DE L'ACTE DE NOTORIETE

Le Notaire soussigné a donné lecture aux requérants des articles 730-2, 730-3, 730-4, 730-5 du Code civil ci-après littéralement rapportés :

Article 730-2 - L'affirmation contenue dans l'acte de notoriété n'emporte pas, par elle-même, acceptation de la succession.

(Sauf s'il y a une acceptation expresse dans l'acte)

Article 730-3 - L'acte de notoriété ainsi établi fait foi jusqu'à preuve du contraire.

Celui qui s'en prévaut est présumé avoir des droits héréditaires dans la proportion qui s'y trouve indiquée.

Article 730-4 - Les héritiers désignés dans l'acte de notoriété ou leur mandataire commun sont réputés, à l'égard des tiers détenteurs de biens de la succession, avoir la libre disposition de ces biens et, s'il s'agit de fonds, la libre disposition de ceux-ci dans la proportion indiquée à l'acte.

Article 730-5 - Celui qui, sciemment et de mauvaise foi, se prévaut d'un acte de notoriété inexact, encourt les pénalités de recel prévues à l'article 778, sans préjudice de dommages-intérêts.

ATTESTATION IMMOBILIERE

Le Notaire soussigné informe les ayants-droit de l'obligation de faire constater dans une attestation notariée toutes transmissions par décès des droits réels immobiliers pouvant dépendre de la succession.

OBLIGATIONS FISCALES

Les requérants déclarent avoir été avertis par le Notaire soussigné de l'obligation de déclarer à l'administration fiscale le patrimoine de la succession et ce dans un délai de six mois à compter du jour du décès, la déclaration devant être accompagnée du règlement des droits s'il y a lieu.

En cas de dépassement de ce délai, ou de redressement pour omission dans la déclaration, ou de non paiement en tout ou partie des droits exigibles, court un intérêt de retard mensuel fixé par l'administration et calculé sur le montant des droits. En outre, une pénalité est susceptible d'être appliquée, notamment après mises en demeure, ou en cas de manoeuvres destinées à éluder tout ou partie de l'impôt.

Il est précisé qu'aux termes des dispositions de l'article 1709 du Code général des impôts les droits de mutations par décès sont acquittés par les héritiers, donataires ou légataires. Les cohéritiers sont solidaires du paiement de ces droits, cette solidarité n'existe toutefois pas entre les héritiers et les légataires même universels, ni entre les légataires.

Les requérants demandent au Notaire soussigné d'établir cette déclaration, s'obligeant à lui fournir à sa demande tous les éléments nécessaires, sans exception aucune, ou à lui donner pouvoir pour les obtenir.

MENTION DE L'ACTE DE NOTORIETE

Mention de l'existence de l'acte de notoriété sera portée en marge de l'acte de décès.

MENTION LEGALE D'INFORMATION

Conformément à l'article 32 de la loi n°78-17 «Informatique et Libertés» du 6 janvier 1978 modifiée, l'office notarial dispose d'un traitement informatique pour

NV

Franck MALAUE, s.
 NOYAIRE
 SOCIÉTÉ TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL
 23, Av. du Jeu de Paume
 33200 BORDEAUX - C. 05 56 11 11 12
 1320 Télécopieur 05 56 42 49 00
 Télécopieur 05 56 42 49 00

<

l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes. A cette fin, l'office est amené à enregistrer des données concernant les parties et à les transmettre à certaines administrations. Chaque partie peut exercer ses droits d'accès et de rectification aux données la concernant auprès de l'office notarial : Etude de Maîtres Xavier ADENIS-LAMARRE, Franck MALAUZAT, Bernard BENTEJAC, Philippe DAMBIER, Pierre HOUZELOT, Fabrice GAUTHIER, Hervé DESQUEYROUX, Antoine MAGENDIE, Edouard BENTEJAC, Olivier LASSERRE et Sébastien CETRE, Notaires associés à BORDEAUX (Gironde), 23 avenue du Jeu de Paume. Téléphone : 05.56.42.41.44 Télécopie : 05.56.42.41.71 Courriel : @.fr.

DONT ACTE sur quatre pages

Comprenant

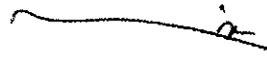
- renvoi approuvé : sans
- blanc barré : sans
- ligne entière rayée : sans
- nombre rayé : sans
- mot rayé : sans

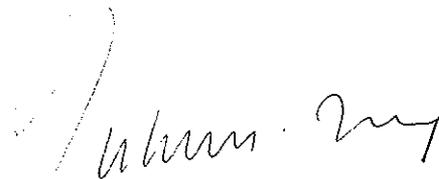
Paraphes

NV

<

Fait et passé aux lieu, jour, mois et an ci-dessus indiqués.
Et après lecture faite, les requérants ont signé le présent acte avec le Notaire soussigné.

 Nils Vesm.



Franck MALAUZAT
M.C. P.A.L.E.
SCIENTIFIQUE D'UN OFFICE NOTARIAL
23, Av. du Jeu de Paume
33200 BORDEAUX - C. 05 56 42 41 44
Télécopie : 05 56 42 41 71



MAIRIE DE BORDEAUX

Annexé à un acte reçu par
le Notaire associé soussigné
le...21...septembre...2011

[Signature]

Acte de décès Copie Intégrale

Acte de décès n°991/3

François, Roger, Rikard VEAUX

Le dix-huit septembre deux mil onze, à six heures deux minutes,
est décédé place Amélie Raba Léon s/n°, **François, Roger, Rikard
VEAUX**, domicilié à Talence (Gironde), 2, rue Roustaing, -----
résidence Gambette, appartement 118, C2, né à Auxon (Aube) le -
10 février 1941, retraité, fils de Georges, François, Emile ---
VEAUX et de Elin, Berta, Maria OHLSON, décédés, divorcé de ----
Françoise, Marie, Jeanne DÉLIS. -----
---- Dressé le 20 septembre 2011, à 15 heures 51 minutes, sur -
la déclaration de Nils VEAUX, âgé de 41 ans, directeur -----
d'études, domicilié à PARIS 10 (Paris), 10, rue de Lancry, fils
du défunt, qui, lecture faite et invité à lire l'acte, a signé
avec Nous, Marie-Christine LAGOFUN, fonctionnaire territoriale,
Officier de l'Etat Civil par délégation du Maire. -----

Copie délivrée selon procédé informatisé
A BORDEAUX, le 21 septembre 2011

L'officier de l'état civil



Franck MAILLET
NOTAIRE
SOCIÉTÉ DÉPLAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL
23, Av. du Jeu de Paume
33200 BORDEAUX - ☎ 05 56 42 41 42
Télécopieur 05 56 42 49 86



ADSN

au service du développement notarial

Fichier central de dispositions de dernières volontés (FCDDV)

ADSN 95 avenue des Logissons 13107 VENELLES cedex
Tél.: 0 800 803 665 - Fax : 04 42 54 41 58
adsn.fcddv@notaires.fr



ETUDE : 33015

Référence : 500

Annexé à un acte reçu par
le Notaire associé soussigné
le... 21 Octobre 2011

Maîtres ADENIS-LAMARRE, MALAIZAT, BENTEJAC B
& E, DAMBIER, HOUZÉLOT, GAUTHIER,
DESQUEYROUX, MAGENDIE, LASSERRE & CETRE
NOTAIRES ASSOCIES
23 AVENUE DU JEU DE PAUME
33000 BORDEAUX

05/10/2011



ADSN

Fichier Central des Dispositions de Dernières Volontés

ADSN 95 avenue des Logissons 13107 VENELLES cedex - Tél.: 0 800 803 665 - Fax : 04 42 54 41 58
adsn.fcddv@notaires.fr

COMPTE RENDU D'INTERROGATION

Numéro : 2011100580027

Nom : **VEAUX**
Prénoms : **François, Roger, Rikard**
Né(e) le : **10/02/1941** à : **10 AUXON, AUBE, FRANCE**
Conjoint : **DELIS**

Sexe : M

Date de décès : **18/09/2011**

Aucune inscription au Fichier Central en date du 05/10/2011

Franck MALAIZAT
NOTAIRE
SOCIÉTÉ TUTÉLAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL
25, Av. du Jeu de Paume
33200 BORDEAUX - ☎ 05 56 42 41 42
Télécopieur 05 56 42 49 86

Extrait de l'Acte de

Le dix huit août mil neuf cent soixante sept ont comparu publiquement devant nous

ÉPOUX

Nom et Prénoms VEAUX François Roger Rikard

Né à AUXON, Aube le dix février mil neuf cent quarante et un Fils de(1) Georges François Emile VEAUX

et de(1) Elin Berta Maria OHLSON, son épouse

(2) (3)

Les futurs conjoints ont déclaré(4) qu'il n'a pas été fait

Les futurs conjoints ont déclaré l'un après l'autre vouloir se prendre pour époux et Nous avons prononcé au nom de la Loi qu'ils sont unis par le mariage.

NOTES

- (1) Nom et prénoms du père et de la mère, en indiquant le décès s'il y a lieu. (2) Consentement au mariage s'il y a lieu. (3) Nom et prénoms du précédent conjoint s'il y a lieu, en indiquant: veuf ou divorcé. (4) Compléter ainsi la formule s'il n'a pas été fait de contrat de mariage ou de ce contrat de mariage a été reçu le (date) par (nom et résidence du notaire).

Le mariage a été célébré par jugement de divorce rendu par la 2e chambre du Tribunal de Grande Instance de Pauillac, le 21 Décembre 1977. Résidence séparée en date du 7 Juin 1977.

(*) Divorce, jugement déclarant nul le mariage, jugement rectificatif.

Mariage N° 163

te neuf à quatorze heures trente Nous en la Maison Commune

ÉPOUSE

Nom et Prénoms DELIS Françoise Marie Jeanne

Née à SAINTE-CROIX-DU-MONT, Gironde le vingt trois avril mil neuf cent quarante six Fils de(1) Michel Jean DELIS

et de(1) Jeanne Gabrielle LATASSE.

(2) (3)

de contrat de mariage.

l'autre vouloir se prendre pour époux et Nous avons prononcé au nom de la Loi qu'ils sont unis par le mariage.

Délivré par le notaire le 18 août 1969

L'Officier de l'État-Civil



Signature of the Officer of the State Civil

MARGINALES (1)



Annexé à un acte reçu par le Notaire associé soussigné le 21 août 1969

Francis... SOCIÉTÉ TRULAMP... 33200 BORDAUX... Télécopieur 05 30 27 21 10

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° 991/3 DE L'ÉPOUX
 Commune de Bordeaux Départ de la Gironde
 Le 18 septembre 2011
 mil neuf cent _____
 à _____ heures _____
 est décédé à(1) Bordeaux (Gironde) (2)
 (3) François Roger Ribaud Verdux
 (4) _____

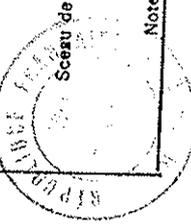
sur la déclaration de _____
 Délivré conforme aux registres le 20 SEP. 2011
 — MENTIONS MARGINALES (a) _____
 L'Officier de l'État-Civil


(a) Jugement rectificatif notamment _____
 EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____ DE L'ÉPOUSE
 Commune de _____ Départ de _____
 Le _____
 mil neuf cent _____
 à _____ heure _____
 est décédée à(1) _____ (2)
 (3) _____
 (4) _____
 sur la déclaration de _____
 Délivré conforme aux registres le _____
 — MENTIONS MARGINALES (a) _____
 L'Officier de l'État-Civil

Sceau de la Mairie

FRANCK MALAUZAT
 NOTAIRE
 SOCIÉTÉ D'EXERCICE D'UN CARRÈRE NOTARIAL
 23, AV. DU JEU DE PAUME
 33200 BORDEAUX - ☎ 05 56 42 41 42
 Télécopieur 05 56 42 49 86

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° 477 DU PREMIER ENFANT
 Le deux neuf sept
 mil neuf cent soixante dix
 à _____ heure _____
 est né Pièrre Sébastien Joseph Jean (1)
 du sexe masculin à Bordeaux M. R. Bordeaux
 Délivré conforme aux registres le 20 Août 1977

— MENTIONS MARGINALES (a) _____ L'Officier de l'État-Civil

 Notes (1-2) voir page 2

(a) Inscrites sur l'acte de naissance du premier enfant postérieurement à la délivrance de l'extrait ci-dessus.
 EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____ DU PREMIER ENFANT
 Le _____
 mil neuf cent _____
 à _____ heure _____
 est décédé à(1) _____ (2)
 (3) _____
 (4) _____
 sur la déclaration de _____
 Délivré conforme aux registres le _____
 — MENTIONS MARGINALES (a) _____
 L'Officier de l'État-Civil

Sceau de la Mairie

9103
naissance de
Richard
François Roger
Richard
10 février 1941
Muni à Pessac
(Gironde) le dix huit
A dix mil neuf cent
soixante neuf avec
Françoise Marie Jeanne
DEHIS
vingt et un ans
mil neuf cent soixante
neuf. & mère

~~Mariage ditons par
jugement de divorce
rendu par le Tribunal
de Bordeaux (Gironde)
le vingt et un décembre mil
neuf cent soixante dix sept.
Rite desse séparé
du sept juin mil neuf
cent soixante dix sept.
à Mairie,~~

Le dix février mil neuf cent quarante et un
Neuf heures est né Grand Rue François Roger
Richard VEAUX des sexe masculin de
Georges François Emile VEAUX, marié Chalon
rue Saone, (Saone et Loire) le huit Mars mil
neuf cent quatre vingt deux, docteur médecin
et de Elin Bertha Maria Ohlson née de
Magley (Suède) le cinq Juin mil neuf cent sept
sans profession, sans épouse, demeurés actuellement
à Paris le jour susdit, leurs livres sur la déclaration
de naissance qui leur a été faite, a signé avec nous
Gaston Dyr, Maire d'auxon

de Grande Instance
le vingt et un décembre mil
neuf cent soixante dix sept.
Rite desse séparé
du sept juin mil neuf
cent soixante dix sept.
à Mairie, le 12.01.1978

[Signature]

Acte N°3
naissance de
François, Roger, Richard
VEAUX
10 Février 1941

Certificat de nationalité française délivré par le greffier en chef
du Tribunal d'instance de BORDEAUX le dix neuf août mil neuf cent
quatre vingt dix neuf sous le n° CNF 2149/1999
Auxon, le 26 Août 1999 Le Maire, *[Signature]*

Acte n° 3
naissance de
François, Roger, Richard
VEAUX
10 Février 1941

Décédé à BORDEAUX (Gironde) le dix-huit septembre
deux mille onze.
Auxon, le 26 Septembre 2011
L'Adjoint délégué,

FRANCK BIALAUZAT
NOTAIRE
SOCIÉTÉ NOTARIALE D'UN OFFICE NOTARIAL
23, Av. du Jeu de Paume
33200 BORDEAUX - ☎ 05 56 42 41 42
Télécopieur 05 56 42 49 86

[Signature]

Annexé à un acte reçu par
le Notaire associé soussigné

MARIAGES

le 18 août 1969

000082

Le dix huit août mil neuf cent soixante neuf,
à quatorze heures trente, devant Nous Louis LAUGAA,
Adjoint au Maire, Officier de l'état civil par dé-
légation, ont comparu publiquement en la maison
commune :

François Roger Rikard VEAUX, assistant à la Faculté
des Lettres, né à ANXON, Aube, le dix février mil
neuf cent quarante et un, domicilié à PESSAC -
Résidence de Compostelle - Entrée F 1 - Appartement
12 G 1, fils de Georges François Emile VEAUX, méde-
cin retraité et de Elin Berta Maria OHLSON, sans
profession, son épouse, domiciliés à GRADIGNAN Gi-
ronde - 232, avenue du Général de Gaulle-----

----- D'UNE PART,-----
et Françoise Marie Jeanne DELIS, étudiante, née à
STE CROIX DU MONT, Gironde, le vingt trois avril
mil neuf cent quarante six, domiciliée à PESSAC -
Résidence de Compostelle - Entrée F 1 - Appartement
12 G 1, fille de Michel Jean DELIS, instituteur,
et de Jeanne Gabrielle LATASTE, institutrice, do-
miciliée à BORDEAUX, Gironde - 7, rue de Colmar-----
----- D'AUTRE PART.-----

Sur notre interpellation, les futurs époux ont
déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de ma-
riage.-----

Ils ont déclaré, l'un après l'autre, vouloir se
prendre pour époux et Nous avons prononcé qu'ils
sont unis par le mariage.-----

En présence de Yves HERVOUET, professeur à la
Faculté de Lettres, domicilié à LA VARENNE, Val de
Marne - 35, rue du Bois des Moines et de Marianne
ABRIBAT, professeur, domiciliée à BORDEAUX, Gironde
37, rue Wurtemberg, témoins majeurs qui, lecture
faite et invités à lire l'acte, ont signé avec les
époux et Nous Louis LAUGAA, Adjoint au Maire, Offi-
cier de l'état civil par délégation.-----

*Changement d'adresse par jugement
de divorce rendu par le Tribunal de
Narbonne en grande instance de
Pessac - Gironde, le 21 Décembre 1977.
Résidence séparée en date du
17 Juin 1977, à Pessac, et
depuis 1978, à Pessac de
l'état civil.*

Du 18 août 1969

N° 163

MARIAGES

VEAUX François
et
DELIS Françoise

*Accès Vaux
500 lot.*

Photocopie certifiée
conforme au Registre

11 OCT. 2011

de l'Etat Civil

PESSAC

pour le Maire et par délégation



F. Delis
M. Ribot
Yves Hervouet

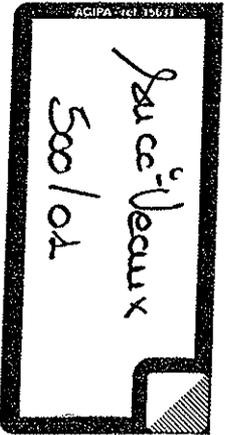
Franck MALAUZAT
NOTAIRE
SOCIÉTÉ TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL
33200 BORDEAUX - 05 56 42 41 42
33200 Télécopieur 05 56 42 49 86

ACTE DE NAISSANCE
COPIE INTEGRALE

N° 000489 / 1970 Nils Sébastien Georges VEAUX

Nils Sébastien Georges
Veaux

Annexé à un acte reçu par
le Notaire associé soussigné
le *21 Octobre 2011*



Le dix neuf Avril mil neuf cent soixante dix à 2 heures, est né à Talence, rue Robespierre, du sexe masculin; Nils Sébastien Georges, de François Roger Rihard VEAUX, Assistant Recruté des Lettres, né à AÛXON (Aube) le 10 Février 1941 et de Françoise Marie Jeanne DELIS, étudiante, née à SAINTE CROIX DU MONÉ (Gironde) le 25 Avril 1946; son épouse, domiciliée à PESSAC (Gironde) Résidence Compostelle, F.12 G1. Dressé le 20 Avril 1970, à 14 heures 25, sur la déclaration du père de l'enfant, qui, Lecteur de cet intitulé à l'acte, a signé avec nous, Fernand MAGARIE, Secrétaire Général Adjoint par Délégation du Maire.

Le Délégué, L'Officier de l'Etat-Civil,

Fernand Magarie

[Signature]

Talence,
le 12 octobre 2011,
Pour copie conforme,
L'Officier d'Etat Civil délégué



Franck MALAUZAT
NOTAIRE
SOCIÉTÉ TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL
23, Av. du Jeu de Paume
33200 BORDEAUX - ☎ 05 56 42 41 42
Télécopieur 05 56 42 49 86